

# L'article

---

## Phrases à proposer

- 1- Le cousin ouvrit le journal et aida P'pa Bia à chercher du travail.
- 2- Et un jour, en effet, le cousin trouva.
- 3- Les arbres étaient presque morts.
- 4- Il regrettait la clairière et l'Afrique verte.

Daniel Pennac, *L'œil du loup*

## Recherche individuelle

Dans chacune de ces phrases, cherche les noms communs. Souligne le mot qui précède chacun d'eux. Classe ces mots selon les critères suivants :

- Ceux qui indiquent si ce dont on parle est déjà connu.
- Ceux qui au contraire n'indiquent pas si ce dont on parle est déjà connu.

## Collectivement

Correction à partir des propositions des élèves.

## Explications à donner

### L'article

Tous ces mots sont des articles. Ce sont des adjoints du nom. Ils fournissent deux sortes de renseignements sur lui. L'article marque le genre et le nombre du nom : masculin ou féminin ; singulier ou pluriel.

### L'article défini

L'article précise plus ou moins l'être ou la chose désigné par le nom. Il peut indiquer que l'être ou la chose dont on parle est déjà connu : " le cousin ", " les arbres ", " la clairière "... Dans ce cas on dit que l'article est défini : le, la, les.

### L'article indéfini

Dans les autres cas où il n'indique pas que la chose ou l'être est déjà connu, on dit qu'il est indéfini: un jour. Les articles indéfinis sont les articles un, une, des.

### L'article élide

Il existe des cas particuliers: devant une voyelle ou un h muet, on ne prononce et on n'écrit pas le ou la ; on prononce [l] et on écrit l'. On dit dans ce cas que l'article est élide. l' n'indique pas le genre du nom.

### L'article défini contracté

L'article défini contracté est la combinaison de la préposition "à" ou "de" avec les articles le ou la. Ainsi on ne dit pas "à le lit" mais "au lit" ; " de le pain" mais "du pain" (au féminin, il n'est pas nécessaire de contracter car on prononce la préposition et l'article: "de la confiture). Les articles définis contractés sont:

- "au" qui a la valeur de "à la" ;
- "aux" qui a la valeur de "à les" ;
- "du" qui a la valeur de "de le" ;
- "des" qui a la valeur de "de les" et qu'il ne faut pas confondre avec l'article non contracté (je veux des pommes → je veux une pomme ; la maison des voisins → la maison du voisin).